

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2001

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Carla Whiteside,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2002

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais d'émettre les attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle – aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2003

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2004

concernant l'ajout d'un fonds de soutien à la valorisation au *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le conseil d'administration a confié à la commission des études la responsabilité de définir les modalités de gestion du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (résolution 258-CA-3755);

ATTENDU l'intérêt manifesté par l'Université en vue de soutenir les activités de valorisation de la recherche;

ATTENDU la proposition du doyen de la recherche de créer un fonds de soutien à la valorisation financé par le *Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*;

ATTENDU la consultation réalisée auprès du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU les explications du doyen de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Natalia Dankova,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER le fonds de soutien à la valorisation au *Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2005

concernant la révision du *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le conseil d'administration a confié à la commission des études la responsabilité de définir les modalités de gestion du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (résolution 258-CA-3755);

ATTENDU que le *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*, adopté le 17 décembre 2002 (résolution 258-CA-3755), demandait à être actualisé, notamment au niveau du programme Présentation de communications;

ATTENDU la mise à jour du *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)* proposée par le doyen de la recherche;

ATTENDU la consultation réalisée auprès du comité des affaires départementales et du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU les explications du doyen de la recherche;

ATTENDU les modifications effectuées en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications proposées au *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2006

concernant le projet de modification aux conditions d'admission du DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'extrait numéro 20 du comité de programme de 2^e cycle en sciences infirmières proposant une modification aux conditions d'admission du DESS en sciences infirmières - soins de première ligne;

ATTENDU le besoin de satisfaire aux exigences conjointes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et du Collège des médecins du Québec;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jan Saint-Macary, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter l'ajout suivant aux conditions d'admission du DESS en sciences infirmières - soins de première ligne (3299) :

- « avoir complété 3360 heures de pratique en soins de première ligne ou en centre hospitalier dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : urgence, soins critiques, médecine, chirurgie, obstétrique ou pédiatrie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2007

concernant des modifications aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes en sciences sociales

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution MScS-10-18-97 du conseil de module des sciences sociales approuvant une modification aux conditions d'admission sur la base adulte de ses programmes;

ATTENDU la résolution 66-SCE-143 de la sous-commission des études recommandant la modification aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes de premier cycle en sciences sociales;

ATTENDU le diptyque présentant la version actuelle et la version proposée aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes en sciences sociales;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter le projet de modifications aux conditions d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2008

concernant la création d'un certificat en développement international

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution MScS-10-18-105 du conseil du module des sciences sociales concernant la création d'un certificat en développement international;

ATTENDU la pertinence, au plan stratégique, de l'offre en parallèle d'un certificat et d'une mineure dans la même discipline;

ATTENDU le diptyque présentant le cheminement du certificat en développement international;

ATTENDU la résolution 66-SCE-144 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris,

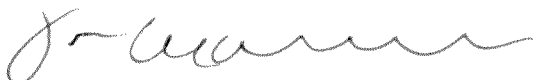
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de création d'un certificat en développement international;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions à ce programme au trimestre d'automne 2010 selon un régime d'admission à temps partiel à l'automne et à l'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2009

concernant la création d'un certificat en médias de l'information et des communications

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution MScS-10-18-106 du conseil du module des sciences sociales concernant la création d'un certificat en médias de l'information et des communications;

ATTENDU la pertinence, au plan stratégique, de l'offre en parallèle d'un certificat et d'une mineure dans la même discipline;

ATTENDU le diptyque présentant le cheminement du certificat en médias de l'information et des communications;

ATTENDU la résolution 66-SCE-145 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

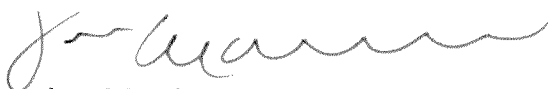
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de création d'un certificat en médias de l'information et des communications;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions à ce programme au trimestre d'automne 2010 selon un régime d'admission à temps partiel à l'automne et à l'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2010

concernant la création d'un certificat en science politique

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution MScS-10-18-107 du conseil du module des sciences sociales concernant la création d'un certificat science politique;

ATTENDU la pertinence, au plan stratégique, de l'offre en parallèle d'un certificat et d'une mineure dans la même discipline;

ATTENDU le diptyque présentant le cheminement du certificat en science politique;

ATTENDU la résolution 66-SCE-146 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de création d'un certificat en science politique;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions à ce programme au trimestre d'automne 2010 selon un régime d'admission à temps partiel à l'automne et à l'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2011

concernant la création d'un certificat en sociologie

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution MScS-10-18-108 du conseil du module des sciences sociales concernant la création d'un certificat en sociologie;

ATTENDU la pertinence, au plan stratégique, de l'offre en parallèle d'un certificat et d'une mineure dans la même discipline;

ATTENDU le diptyque présentant le cheminement du certificat en sociologie;

ATTENDU la résolution 66-SCE-147 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Carla Whiteside,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de création d'un certificat en sociologie;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions à ce programme au trimestre d'automne 2010 selon un régime d'admission à temps partiel à l'automne et à l'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2012

concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 283-CA-4119 par laquelle le conseil d'administration de l'UQO acceptait le protocole d'entente révisé fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par le programme de doctorat en éducation à l'Université du Québec à Montréal;

ATTENDU la lettre de madame Carmen Parent au doyen des études de l'UQO;

ATTENDU la résolution D09-SCAE-205.2 de la 205^e réunion du SCAE du doctorat en éducation, tenue le 25 novembre 2009;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'UQAM le maintien de l'habilitation des professeurs suivants à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation (3666), offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec :

- **Maintien du statut d'habilitation à la direction de recherche :**
Monsieur Alain Cadieux, Département des sciences de l'éducation
Madame Sylvie Fontaine, Département des sciences de l'éducation
- **Maintien du statut d'habilitation à la codirection de recherche :**
Madame Francine Sinclair, Département des sciences de l'éducation

DE MANDATER le doyen des études pour assurer le suivi auprès de l'UQAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2013

concernant des modifications au programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers;

ATTENDU la résolution 251-CE-1730 de la commission des études du 16 novembre 2006;

ATTENDU l'Avis du 10 avril 2008 de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ, et la réponse acheminée le 3 décembre 2009 par l'Université du Québec;

ATTENDU le diptyque faisant état des modifications au programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Frédérique Delisle,

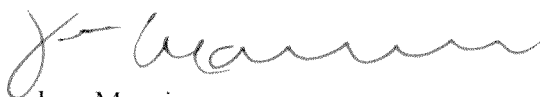
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers;

DE MANDATER le doyen des études afin que le projet final soit revu pour tenir compte de l'avis officiel de la Commission d'évaluation des projets de programmes et de faire rapport à la commission des études des modifications apportées au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2014

concernant des modifications au programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 08-CPD-002 du comité de programme du doctorat en sciences et technologies de l'information proposant le remplacement du cours obligatoire *INF9133 Atelier en traitement de données numériques* par le cours *INF9XXX Atelier en traitement de données et intelligence artificielle* au doctorat en sciences et technologies de l'information (3081);

ATTENDU la résolution INF2512 de l'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie adoptant le descriptif du nouveau cours;

ATTENDU le descriptif du cours *INF9XXX Atelier en traitement de données et intelligence artificielle*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Carla Whiteside,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du cours *INF9XXX Atelier en traitement de données et intelligence artificielle*;

D'APPROUVER le remplacement du cours obligatoire *INF9133 Atelier en traitement de données numériques* par le cours *INF9XXX Atelier en traitement de données et intelligence artificielle*, dans le plan de formation du doctorat en sciences et technologies de l'information (3081).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2015

concernant des modifications aux majeures en sciences sociales (6960, 6850, 6120, 6140)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution MScS-10-18-100 du conseil du module des sciences sociales proposant que le cours *SOC2563 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* remplace le cours *COM1223 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* dans la majeure en communication (6960), *HIS1393 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* dans la majeure en histoire (6850) et *POL1103 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* dans la majeure en science politique (6120);

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Denis Dubé,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications suivantes aux majeures en sciences sociales :

- La création du cours *SOCXXXX Activité d'intégration des connaissances en sciences sociales*;
- Substituer ledit cours, selon la majeure, aux cours suivants :
 - *COM1223 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* à la majeure en communication (6960);
 - *HIS1393 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* à la majeure en histoire (6850);
 - *POL1103 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* à la majeure en science politique (6120);
 - *SOC2563 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* à la majeure en sociologie (6140).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2016

concernant des modifications à la mineure en sociologie (8917)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution MScS-10-18-99 du conseil du module des sciences sociales, proposant des modifications à la mineure en sociologie;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Carla Whiteside,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications suivantes à la mineure en sociologie (8917) :

- Rendre obligatoire le cours *SOC2363 Canada/Québec : aspects sociaux, culturels et politiques* dans le cheminement de la mineure en sociologie;
- Rendre optionnel le cours *SOC2393 Diversité sociale au Québec et au Canada* dans le cheminement de la mineure en sociologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2017

concernant le projet de jumelage universel des majeures et des mineures (pôle sciences humaines et sociales)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Projet déploiement* mis de l'avant par le Décanat des études;

ATTENDU les résolutions et lettres d'appui des modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales, et de l'École multidisciplinaire de l'image;

ATTENDU la résolution 66-SCE-152 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;


Sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le principe du jumelage universel des majeures et des mineures en sciences humaines et sociales, étant entendu que tout jumelage requiert le respect des exigences rattachées à l'accès à une mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2018

concernant des modifications à la mineure en communication publique (8496)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution MScS-10-18-98 du conseil de module des sciences sociales proposant des modifications à la mineure en communication publique;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications suivantes à la mineure en communication publique (8496) :

- Rendre le cours *COM1053 Communication et opinion publique* obligatoire dans le cheminement de la mineure en communication publique (8496);
- Rendre le cours *COM1153 Rédaction et outils en communication* optionnel dans le cheminement de la mineure en communication publique (8496).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2019

concernant une modification aux conditions d'admission sur la base collégiale du certificat en communication publique (4496)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la base d'admission collégiale des programmes de certificats à l'UQO : « être détenteur d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent »;

ATTENDU la résolution MScS-10-18-96 du conseil du module des sciences sociales;

ATTENDU la modification aux conditions d'admission base collégiale soumises par le module des sciences sociales;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter le projet de modification aux conditions d'admission base collégiale (DEC) du certificat en communication publique (4496).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2020

concernant l'appartenance départementale des cours ENS 6143 et ENS 6153

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions DRI-09-10-09-823 et DRI-09-10-09-824 de l'assemblée du Département des relations industrielles;

ATTENDU l'extrait UQO-DES-09-84-532 du procès-verbal de la 84^e assemblée du Département des sciences de l'éducation et les documents qui s'y rapportent;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

DE MAINTENIR l'appartenance des cours ENS 6143 et ENS 6153 au Département des sciences de l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2021

concernant le projet de modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'extrait du procès-verbal du conseil de module des sciences de la santé proposant une modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC) (7455);

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter l'ajout suivant aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC) (7455) :

- « être autorisée à exercer la profession et en fournir la preuve ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2022

concernant une modification aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes de deuxième cycle en relations industrielles (3896, 3898, 3596)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les modifications apportées à l'article 7.7 du régime des études de cycles supérieurs, concernant l'admission sur la base adulte;

ATTENDU la résolution du comité de programme approuvant des modifications aux conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en relations industrielles (3896, 3898, 3596);

ATTENDU la modification aux conditions d'admission sur la base adulte soumises par le comité de programme des programmes de 2^e cycle en relations industrielles;

ATTENDU la résolution de la 66-SCE-150 de la sous-commission des études recommandant la modification aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes de 2^e cycle en relations industrielles;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU la modification effectuée en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter la modification aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes de 2^e cycle en relations industrielles (3896, 3898, 3596).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2023

concernant l'adoption des conditions d'admission sur la base adulte au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les modifications apportées à l'article 7.7 du régime des études de cycles supérieurs, concernant l'admission sur la base adulte;

ATTENDU l'absence de conditions d'admission sur la base adulte au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528);

ATTENDU la résolution UQO_DEL_PCL6_2009_12_17 du comité de programme approuvant des conditions d'admission sur la base adulte au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528);

ATTENDU les conditions d'admission sur la base adulte soumises par le comité de programme;

ATTENDU la résolution 66-SCE-151 de la sous-commission des études recommandant l'adoption des conditions d'admission sur la base adulte au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528);

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU la modification effectuée en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter les conditions d'admission sur la base adulte au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2024

concernant l'évaluation du programme de baccalauréat en sciences infirmières : cheminement de formation continue (7855), cheminement de formation initiale (7456), cheminement de formation initiale – DEC-BAC (7455)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes;

ATTENDU le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences infirmières : cheminement de formation continue (7855), cheminement de formation initiale (7456), cheminement de formation initiale – DEC-BAC (7455);

ATTENDU la synthèse du dossier d'évaluation;

ATTENDU la résolution 66-SCE-142 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences infirmières : cheminement de formation continue (7855), cheminement de formation initiale (7456), cheminement de formation initiale – DEC-BAC (7455);

D'INVITER le module des sciences de la santé à donner suite, au cours des prochains six mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2025

concernant un avis au conseil d'administration relatif à des modifications au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* de l'Université du Québec et le *Régime des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU le Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs adopté en 2005;

ATTENDU les difficultés éprouvées lors de la mise en œuvre de ce Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs et la nécessité reconnue d'apporter des corrections, en particulier au plan du processus d'examen des demandes;

ATTENDU les discussions ayant été tenues entre la direction de l'Université et le Syndicat des professeures et des professeurs de l'UQO à ce sujet;

ATTENDU que ces discussions ont mené à des suggestions de correction au cadre en vigueur;

ATTENDU les résultats de la consultation menée auprès des départements à ce sujet;

ATTENDU les travaux menés par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche avec la collaboration des directrices et directeurs de département en vue de tenir compte au mieux des commentaires recueillis dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU le projet de modification du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Frédérique Delisle,

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2025

concernant un avis au conseil d'administration relatif à des modifications au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter les modifications proposées au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de remplacer la *Section IV – Choix du directeur de recherche* du *Régime des études de cycles supérieurs* par le texte suivant, et de renuméroter en conséquence les articles suivants du chapitre cinquième sur l'encadrement :

Section IV – Habilitation à la direction de mémoire, d'essai doctoral ou de thèse

5.14 La direction du mémoire, de l'essai doctoral ou de la thèse est assumée par une personne habilitée en vertu du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 280-CE-2026

concernant un avis de la commission des études au conseil d'administration sur le nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'initiative des chefs d'établissements du réseau de l'Université du Québec, dont le recteur de l'UQO, monsieur Jean Vaillancourt, et la présidente de l'Université du Québec, madame Sylvie Beauchamp, qui ont récemment effectué une démarche de réflexion collective sur l'avenir de l'Université du Québec qui a notamment abouti à une proposition relative à un nouveau cadre de gouvernance de même qu'à l'élaboration d'une proposition de projet de loi qui viendrait modifier l'actuelle Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'intérêt d'une révision majeure du cadre législatif et administratif actuel de l'Université du Québec pour consacrer l'autonomie des établissements dans la conduite de leurs responsabilités académiques et administratives;

ATTENDU que ladite proposition relative à un nouveau cadre de gouvernance pour l'Université du Québec de même que le projet de loi pour l'Université du Québec ont été transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, le 3 septembre 2009, tel qu'il appert de la lettre;

ATTENDU que cette démarche conjointe et solidaire des chefs d'établissements et de la présidente de l'Université du Québec s'inspire également de la nécessité de mettre fin à la confusion des responsabilités des conseils d'administration des établissements et celles des instances de l'Université du Québec, en fonction de la prise en compte de l'évolution normale des constituantes comme l'UQO vers une autonomie complète et qui sont désormais en mesure d'assumer les fonctions académiques et administratives et d'en rendre compte efficacement selon des standards élevés;

ATTENDU que le nouveau cadre de gouvernance proposé vise à mieux distinguer le partage des responsabilités entre les constituantes et l'appareil central du réseau et à éviter les nombreux dédoublements inutiles et coûteux;

ATTENDU qu'il vient également définir le rôle de cet appareil central comme lieu de regroupement des services et de l'expertise destinés à appuyer les universités membres dans leurs programmes et leurs actions et comme agence de développement et de coordination des programmes collectifs de formation et de recherche;

ATTENDU que les orientations proposées sont cohérentes, dans leur ensemble, avec la position prise par le conseil d'administration de l'UQO (résolution 319S-CA-4812), lors d'une réunion spéciale qui avait lieu le 25 février 2008, alors qu'il était invité à prendre position envers le rapport du *Groupe de travail sur la gouvernance universitaire au Québec*, élaboré à l'initiative de l'Institut sur la gouvernance d'organisations publiques et privées (IGOPP);

COMMISSION DES ÉTUDES**RÉSOLUTION 280-CE-2026**

concernant un avis de la commission des études au conseil d'administration sur le nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion tenue le 11 février 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'il a été convenu par le conseil d'administration (résolution 336-CA-5062) de proposer un nouveau cadre de gouvernance pour le réseau de l'Université du Québec, principalement par l'intermédiaire du projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec, de procéder à une vaste consultation auprès des instances, des groupes et des associations, tant de la communauté interne que de la communauté externe, concernant le cadre de gouvernance proposé et de transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport les résultats détaillés de cette consultation;

ATTENDU la consultation sur le projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec menée entre le 19 octobre et le 13 novembre 2009, puis prolongée jusqu'au 22 janvier 2010, laquelle découlait de la résolution 336-CA-5062 adoptée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 septembre 2009;

ATTENDU la rencontre du recteur le 20 octobre 2009 avec tous les exécutifs des syndicats et associations de l'UQO ou leurs représentants;

ATTENDU les résultats du sondage à l'interne ainsi que les mémoires, les avis, les résolutions et les lettres d'appui reçus;

ATTENDU les discussions en séance et la recommandation du recteur;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE un avis favorable au conseil d'administration relatif au nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec - projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice